



SERVICE URBANISME

☎ 04 92 13 44 10

Villeneuve Loubet, le 30 mai 2022

Monsieur Jean-Pierre DERMIT
Maire de BIOT

CS 90339
06906 SOPHIA ANTIPOLIS CEDEX

N/Réf. : MP/IR/ L0519-2022
V/Ref : Mme Alison LEFRANC-JULLIEN

Objet : AVIS SUR PROJET DE MODIFICATION N°9 DU Plan Local d'Urbanisme de la Commune de BIOT

Monsieur le Maire,

Par courrier daté du 27 avril 2022, vous nous avez transmis pour avis le dossier de projet de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de votre commune.

Après analyse du contenu de ce projet de modification, je vous informe que celui-ci n'appelle aucune observation particulière de notre part.

C'est la raison pour laquelle, j'ai l'honneur de vous exprimer, au nom de la ville de VILLENEUVE-LOUBET, un avis favorable.

Je vous souhaite bonne réception des présentes, et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

DESTINATAIRE	ORIGINAL	COPIE
CABINET DU MAIRE		X
YGS		X
OST		
DRH		
FINANCES-GPH		
URBISME		
SYSTEMES D'INFORMATION		
COMMUNICATION		
ACTIONS CATH.		
POPULATION		
ECLAIR. JEUNES JEUN. SPORT		
EST. ENFANCE		
INSTRUC. LOGISTIQUE		
ENVAI. DEVE. DURABLE		
URBANISME-FONCIER		X
SAVOIR-ESPACES VERTS		
SEAUX-RISQUES NATURELS		
POLICE MUNICIPALE		
CCAS		
RETTI		X



Par délégation du Maire,
M. Marcel PIACENTINO
Délégué à l'Aménagement et à la gestion du Territoire, à l'Urbanisme/Foncier, aux établissements recevant du public (ERP), aux Entreprises, aux commerces, et à l'artisanat.